Suitte de l'examen des materiaux presentés pour l'histoire

Machines.

14 I restaurante de Mr. mojilier Le jeune.

rejettée unanimement. 1° parceque l'auteur a retiré sa machine et quon nen a pas même le dessein. 2° parcequon nen donne pas même la description. 3° parcequil ny a aucune preuve de la bonté 4° on a dit que en. fue en avoit fait des Epreuves sur le vivant qui ont fait connoitre que cette invention ne meritoit pas les eloges quon luy donne, elle a même paru deffectueuse à plusieurs egards 5° Le motif allegué d'informer le public des dispositions de l'academie pour m. mojilier na pas paru suffisant pour quil en fut fait mention, puisque l'academie est supposée avoir, et quelle a effectivemen les mêmes dispositions favorables pour tous ceux qui soccuppent du progrés de l'art. enfin on a dit que les nouvelles vües que la compagnie paroit avoir adoptées sur le fait de la reduction des fractures et des luxations font présumer que la machine de m. mojilier, si elle etoit examinée de nouveau, seroit dans le cas d'etre proscritte, comme bien d'autres, si louées anciennement, et regardées aujourd'huy non seulement comme superflües, mais comme nuisibles à l'intention du chirurgien et au but de l'art.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 60 d.3 n° 243

15.

II La porte pour la luxation du bras est annoncée comme une perfection, et elle est manifestement desapprouvée. L'on a été frappé de cette double contradiction: car le titre de l'article porte qu'il s'agit des machines approuvées, par consequent il ne devroit pas etre mention de celle ci en general; et en particulier il y a dans le texte approbation et improbation. M. Brasdor dit qu'il l'a examinée dans le temps cette machine, et qu'on a tort de dire qu'il l'a adoptée dans son rapport. Les raisons données dans l'article precedent sur les nouvelles vües de l'art, et ce qui vient d'etre observé ont fait rejetter unanimement ce qu'on dit de cette machine

---

16. III Machine de M. Dufran.

Les commissaires n'ont pas dit, comme on leur fait dire que cette machine appropriée aux extensions fut plus propre que celles usitées jusqu'à present. on a trouvé que l'exposition de la mécanique manquoit de detail, qu'il falloit la refaire et suivre le rapport qui rappelle historiquement la machine de M. Coutavoz et qui en fait un sujet de comparaison. M. Louis prie qu'on supprime l'application de ce treuil à deux diametres à la pantouffle de M. petit pour la rupture du tendon d'achille: c'est luy qui avoit eu cette idée: il l'a fait executer, et cela n'a pas réussi

---

17 IV pince à trois mords.

M. Louis a trouvé que la description ne donnoit pas une idée suffisante de cet instrument. il desiroit que la figure en fut ~~dessinée~~ gravée. son sentiment n'a pas prevalu: l'on n'a pas trouvé cet instrument utile. sa description n'est point faitte, la grande objection qu'on oppose à son utilité n'est pas resolüe, enfin on a decidé la suppression de cet article d'apres le raisonnement suivant. où il y aura de la prise sur le corps etranger, où il n'y en aura pas. s'il y en a, une pince à deux mords suffit; s'il n'y en a pas, trois mords ne vaudront pas mieux, et peut etre moins que deux.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

---

18. V nouveau couteau courbe pour l'amputation.

rejetté unanimement. on a trouvé des contradictions dans l'exposé des avantages de cet instrument, et qu'ils etoient absolument nulls. le memoire de M. Louis sur la retraction des muscles après l'amputation, dont plusieurs des assistans avient la doctrine presente, fera voir dans le 4e volume que quelques lignes gagnées en apparence par ~~un couteau~~ une lame envoilée ne vallent pas la peine d'avoir deux couteaux, un pour chaque membre.

---

19 VI mannequin ou machine pour demontrer les accouchemens

article à reduire à six lignes: l'objet trouvé peu interessant, ne contribuant en rien aux progrès de l'art; à peine utile à l'enseignement des premiers principes. quelques voix pour n'en point faire mention.

nota on pourroit rappeller la dame du coudray et son zele et ses travaux en province, à l'occasion de la dlle Biheron, dont la machine est plus parfaitte

20 VII. Corps pour redresser la taille des enfans.

rejetté unanimement. on a dit que la théorie etoit fausse. quil etoit bien prouvé que les corps du s. dossemont n'avoient pas et ne pouvoient pas avoir les avantages quon leur supposoit. que m. levacher avoit donné dans son memoire les vrais principes sur cette matiere; quon ne redressoit pas l'epine par une pression laterale, et quil seroit plus honorable à l'academie de n'avoir jamais donné d'approbation à ce tailleur.

---

21 VIII Bottine de m. ravaton

on a remarqué que si l'on desapprouvoit cette machine, il y avoit de la contradiction à en parler dans un chapitre qui a pour titre, ~~des~~ machines approuvées.

2°. cette machine ne paroit pas si defectueuse, puisquon avoue que le soldat a fait une route fort longue par ~~son~~ moyen; depuis Landau jusquen dauphiné. ce pourroit donc etre une machine utile à quiconque ne s'exposeroit à une fatigue aussi considerable d'ailleurs on pourroit perfectionner cette bottine, en cherchant un autre point d'appuy que le bout du moignon. l'academie desire à cette occasion une théorie des machines utiles pour ces sortes de cas, et la bottine de m. ravaton y entrera comme un exemple, et aura dans le travail, la place quelle merite, suivant le degré d'utilité quon luy trouvera.